

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

11 octobre

En 1647, Sainte Louise écrit à Anne Hardemont qui est à l'hôpital de *Montreuil* où elle a trouvé des laïques en place : “*Je vous prie de saluer toutes les bonnes filles, vos anciennes, de ma part, et continuez de traiter toujours avec elles avec respect, support et condescendance.*” (R)

En 1771, le procureur du Vicaire général de *Boulogne-sur-Mer* signe avec Mère Angélique Hesnard et les Sœurs officières le contrat d'établissement de trois Sœurs pour le soin des malades et l'instruction des petites filles pauvres des paroisses du *Wast, Colembert, Bellebrune* et autres villages environnants. (C)

En 1674, en son palais archiépiscopal, François de Harlay signe le décret d'*union de la paroisse de Versailles* à la Congrégation de la Mission. Depuis trois ans, Louis XIV qui, en 1661, a fait commencer la construction du château de Versailles, se préoccupe du service religieux du lieu : le village qui comptait à peine deux cents habitants, est devenu rapidement une cité de deux mille âmes. Le Roi qui a vu les Prêtres de la Mission à l'œuvre à Fontainebleau, veut leur confier la charge spirituelle de Versailles. Par l'archevêque de Paris, François de Harlay, il a fait pressentir M. Alméras. Le successeur de saint Vincent manifeste d'abord pour cette nouvelle œuvre une forte répugnance ; mais le Roi en vient à bout par un argument d'ordre sentimental : le supérieur de la Mission pourrait-il refuser au fils ce qu'il a consenti à la mère ? C'est, en effet, en considération d'Anne d'Autriche que M. Alméras a accepté en 1661 la cure de Fontainebleau. Louis XIV aurait pu encore renforcer son argumentation en rappelant à M. Alméras que jusqu'en 1632 la seigneurie de Versailles a appartenu à la famille de Gondi et que Jean-François de Gondi était propriétaire des terres de Versailles en 1622, quand il autorisa Monsieur Vincent à faire mission «*en notre diocèse aux lieux que nous lui assignerons*». Or, Versailles relevait alors de la juridiction de l'archevêque de Paris... La mort a empêché M. Alméras de voir aboutir le dessein de Louis XIV.

Et son successeur, Edme Jolly, pendant un moment, peut se bercer de l'illusion que le projet royal est tombé dans l'eau des étangs de Versailles. Mais il n'en est rien : le 6 octobre de cette année 1674, Louis XIV a signé le brevet d'établissement des Prêtres de la Mission à la cure royale et aujourd'hui l'accord est conclu avec l'archevêque six prêtres et trois frères constitueront le personnel ; pour leur subsistance, le Roi leur donne les revenus de l'abbaye de Saint-Rémi-lès-Sens, dont il va, en Cour de Rome, solliciter l'union à la Congrégation. Enfin, pour apaiser les scrupules de M. Jolly, il est décidé que les confrères pourront donner des missions dans les villages voisins et faire des conférences ecclésiastiques¹.

En 1848, épidémie de choléra en *Algérie*. Pour aider les Sœurs de l'hôpital civil, douze Sœurs sont envoyées de France en mission temporaire et aideront à Blida, Médéah, Cherchell, Orléansville, Marengo, El Affroun, etc... Plusieurs y donnèrent leur vie, et ce 11 octobre est l'anniversaire de la mort d'une Sœur de 36 ans, en plein exercice de la charité. Le fléau recommença en 1867. (R)

En 1865, à l'hospice de *Saint-Méen*, dans le diocèse de Rennes, mort de Marie Pellerin, fondatrice de l'*Œuvre de la Très Sainte Trinité*. De sa Bretagne natale, elle hérita la dévotion aux âmes du Purgatoire ; et dans sa paroisse du diocèse de Vannes, Concoret, placée sous le patronage de la Sainte Trinité, elle puisa son culte aux trois Personnes divines. Après mille et mille difficultés, mais avec un pieux entêtement, et grâce à l'*abbé Tresvaux*, vicaire général de Paris, qui sut y intéresser le Père Étienne, Marie Pellerin a vu se fonder l'association qu'elle portait dans son cœur².

1) *Annales*, t. 94, pp. 1123-1129.

2) *Annales*, t. 44, pp. 355-359 ; 527-530 ; t. 45, pp. 12-24 ; 177-186 ; 319-333.

